

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « Fonds de solidarité FTQ » ou le « Fonds »), aux racines syndicales et créé à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) en vertu de la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)* (la « Loi »), que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, visitez le site Internet [fondstfq.com](http://fondstfq.com) ou communiquez avec votre responsable local (« RL ») ou avec le Fonds de solidarité FTQ au Service à l'épargnant, au 8717, rue Berri, Montréal (Québec) H2M 2T9, ou par téléphone au 514 383-3663 ou au 1 800 567-3663.

## Sommaire du Fonds

Actions de catégorie A Série 1 pour transfert dans un REER ou un FERR  
et Actions de catégorie A Série 2 pour détention hors REER (les « Actions »).

Avant d'investir dans les Actions du Fonds, vous devriez évaluer si elles cadrent avec vos autres investissements et respectent votre tolérance au risque.

### Bref aperçu

Date de création du Fonds:	23 juin 1983
Ratio des charges opérationnelles totales:	1,52 %
Actif net au 31 mai 2021:	17,2 milliards \$
Gestionnaire du Fonds:	Fonds de solidarité FTQ

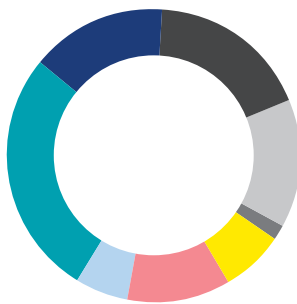
Il n'existe aucun marché pour la négociation des Actions du Fonds de solidarité FTQ. Le Fonds est tenu de racheter, à votre demande, les Actions que vous détenez, à leur valeur à la date du rachat, dans certains cas prévus par la Loi, et il peut, de plus, acheter de gré à gré vos Actions dans certaines circonstances seulement. Cela a une incidence sur la liquidité des Actions.

## Dans quoi le Fonds investit-il ?

Le Fonds de solidarité FTQ avec l'aide des Fonds régionaux de solidarité FTQ, des Fonds locaux de solidarité FTQ et des Fonds immobilier de solidarité FTQ doit investir au moins 65 %<sup>1</sup> de son actif net moyen sous forme de capital de développement non garanti dans des entreprises admissibles et répartit son portefeuille d'investissements en capital de développement dans différents secteurs de l'économie québécoise, de façon notamment à assurer une certaine diversification du risque.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition des actifs du Fonds au 31 mai 2021 calculé sur une base d'engagement. La base d'engagement illustre le risque maximal du Fonds si tous les montants engagés sont effectivement déboursés. Cette répartition changera au fil du temps.

## Répartition des actifs du Fonds sur base d'engagement



% INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT	% AUTRES INVESTISSEMENTS
15,0 Technologies de l'information, communications et santé	17,9 Actions
27,3 Finance, immobiliers et services aux collectivités	14,1 Obligations
5,7 Consommation discrétionnaire, biens de consommation de base	1,5 Marché monétaire
11,4 Industries	
7,1 Énergie et matériaux	
66,5	33,5

<sup>1</sup> Seuil de la norme d'investissement au 31 mai 2021. La valeur des investissements moyens admissibles à la norme d'investissement inclut les fonds engagés, mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

## Émetteurs des 25 principales positions détenues par le Fonds

### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

18 émetteurs représentant collectivement

34,2 % de l'actif net du Fonds présentés en ordre alphabétique :

Beneva	MDA Ltd
CAE inc.	Novacap TMT V Co-Investissement (Nuvei), s.e.c.
Coveo Solutions inc.	Société de gestion d'actifs forestiers Solifor, société en commandite
Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.	Société en commandite, Groupe CH
Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c.	Sollio Groupe Coopératif (anciennement La Coop fédérée)
Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c.	Terallys Capital Fonds de Fonds, s.e.c.
Gestion TForce inc.	Transcontinental inc.
Groupe Canam inc.	Trencap, s.e.c.
Groupe Solmax inc.	
Héroux-Devtek inc.	

### AUTRES INVESTISSEMENTS

7 émetteurs représentant collectivement 11,5 % de l'actif net du Fonds présentés en ordre alphabétique :

Apple inc.	Province de la Colombie-Britannique
Canada Housing Trust N° 1	Province de l'Ontario
Gouvernement du Canada	Province de Québec
Province de l'Alberta	

## Principaux risques

Les principaux risques associés à l'acquisition des Actions du Fonds sont a) le risque lié aux types d'investissements en capital de développement et aux autres investissements effectués par le Fonds, et b) le risque de liquidité, soit le fait qu'il n'existe aucun marché public pour les Actions et que celles-ci ne peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'un achat de gré à gré que dans certaines circonstances seulement.

La valeur des Actions du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

## Aucune garantie

Comme la plupart des fonds d'investissement, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer la totalité du montant investi. Toutefois, les crédits d'impôt déjà obtenus sont acquis.

## Quel a été le rendement à l'actionnaire du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement à l'actionnaire du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais, mais sans tenir compte des crédits d'impôt. Ces frais diminuent le rendement à l'actionnaire du Fonds.

Il est important de noter que le rendement à l'actionnaire passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

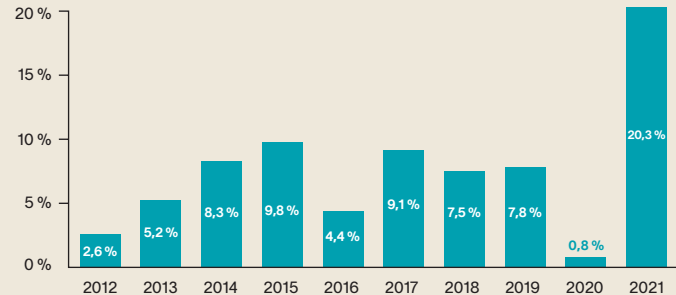
### Rendement moyen

Au 31 mai 2021, le rendement composé à l'actionnaire du Fonds s'établissait à 7,5 % pour les 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans ces Actions il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 061 \$.

### Rendements annuels

Le graphique qui suit montre le rendement annuel à l'actionnaire du Fonds et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les 10 derniers exercices. Les rendements indiqués et leur variation annuelle

peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à l'action du Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Sur une base d'exercice, la valeur de l'action du Fonds n'a pas diminué au cours de ces 10 dernières années.

La valeur de l'action est établie deux fois par année.

## À qui le Fonds est-il destiné ?

À toute personne physique résidente du Québec de plus de 18 ans en mesure de conserver ses Actions jusqu'à la retraite et qui a une certaine tolérance au risque, notamment :

- les travailleuses et travailleurs du Québec qui souhaitent soutenir l'emploi tout en investissant pour leur retraite;
- tout investisseur qui souhaite participer au développement économique du Québec en appuyant les entreprises à impact économique québécois;

- les investisseurs qui recherchent un produit de placement présentant un attrait fiscal additionnel;
- les Québécoises et les Québécois dont les revenus font en sorte qu'ils doivent payer de l'impôt.

## Les Actions du Fonds sont-elles rachetables ?

Le Fonds de solidarité FTQ est tenu de racheter, à votre demande, les Actions que vous détenez, à leur valeur à la date du rachat, dans certains cas prévus par la Loi, et il peut, de plus, acheter de gré à gré vos Actions dans certaines circonstances seulement.

### CRITÈRES DE RACHAT :

Actionnaire de 65 ans, cas de retraite (60-64 ans et bénéficiaire RRQ ou régime équivalent; 55-64 ans et bénéficiaire d'une rente de retraite; 50-64 ans et cessation d'emploi; progressive 50-64 ans; 45-54 ans et bénéficiaire d'un régime de pension agréé de l'employeur), invalidité permanente, cas de décès.

### CRITÈRES D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ :

Rachat de crédits de rente, maladie grave et irréversible, sinistre sur la résidence principale, accession à la propriété, inadmissibilité aux crédits d'impôt, émigration, retour aux études, cas d'injection de capitaux dans une entreprise, dépense nécessaire à la santé, cas de diminution des revenus nets ou bruts, dépense pour aidant naturel, recours d'un créancier.

Les demandes doivent se qualifier en vertu du critère invoqué et satisfaire aux exigences et preuves requises.

Tout rachat ou achat de gré à gré de vos Actions peut entraîner des conséquences fiscales.

## Un mot sur la fiscalité

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos souscriptions aux Actions du Fonds de solidarité FTQ sont admissibles aux crédits d'impôt de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral et aux déductions applicables aux REER. Le montant maximal admissible donnant droit au crédit d'impôt est de 5 000 \$ par année.

Le rachat ou l'achat de gré à gré de vos Actions du Fonds engendre une disposition de vos Actions aux fins fiscales, de sorte qu'un gain ou une perte en capital peut survenir si la valeur de vos Actions au moment du rachat ou de l'achat de gré à gré ne correspond pas à leur coût d'acquisition et qu'elles n'étaient pas enregistrées dans un REER ou dans un FERR.

## Combien cela coûte-t-il ?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des Actions du Fonds.

SOMMAIRE DES FRAIS PAYABLES PAR L' INVESTISSEUR au 31 mai 2021	
Frais adhésion pour un nouvel actionnaire	Aucun
Frais annuels	Aucun
Frais de rachat ou cession	Aucun
Frais de transfert dans un REER ou un FERR	Aucun
Frais d'ouverture d'un REER ou d'un FERR	Aucun
Ratio des charges opérationnelles totales	1,52 %
Ratio des frais d'opérations	0,02 %

## Et si je change d'idée ?

Le Fonds est tenu de racheter vos Actions, à votre demande, au prix où vous les avez acquises, pourvu que vous en fassiez la demande par écrit dans les 60 jours suivant la date de votre souscription ou de votre première retenue sur le salaire, selon le cas, en complétant le formulaire du Fonds de solidarité FTQ « Demande de rachat – Rachat 60 jours ».

Par ailleurs, le Fonds de solidarité FTQ est également tenu de racheter, à votre demande, les Actions que vous détenez, à leur valeur à la date du rachat, dans certains cas prévus par la Loi, et il peut, de plus, acheter de gré à gré vos Actions dans certaines circonstances seulement.

### 1. Frais d'adhésion

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, aucun frais d'adhésion n'est exigé de l'actionnaire.

### 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement à l'actionnaire du Fonds. Les frais du Fonds, incluant le ratio des charges opérationnelles totales de 1,52 % et le ratio des frais d'opération de 0,02 % correspondent, au 31 mai 2021, à 15,40 \$ sur une tranche de 1 000 \$ investie. Le Fonds de solidarité FTQ prévoit payer les frais relatifs à la présente émission à même son fonds de roulement, à titre de charges opérationnelles.

### 3. Autres frais

Aucuns autres frais ne sont exigés de l'actionnaire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), à notre prospectus ou consultez un conseiller juridique.

### Fonds de solidarité FTQ

Service à l'épargnant  
8717, rue Berri, Montréal (Québec) H2M 2T9

Téléphone : 514 383-3663  
Sans frais : 1 800 567-3663  
[fondsftq.com](http://fondsftq.com)